

De fontaines en lavoirs  
De la Villedieu à Millaudon  
Octobre 2022

N°78

## Reflets de la vie municipale à Ruhans



### Le mot du Maire

*Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 14 Octobre avec comme sujet principal le plan d'aménagement forestier pour les 20 prochaines années.*

*Pour rappel, la forêt communale de Ruhans s'étend sur une superficie de 258.26 hectares avec comme essences dominantes le hêtre et le chêne. Outre l'aspect source de revenus pour la Commune qui est développé dans ce journal, la forêt présente un enjeu écologique majeur pour les prochaines décennies. Et dans le contexte climatique actuel, il n'est pas aisé de faire des choix notamment sur les espèces à replanter. La chaleur et la sécheresse de cet été ont fait souffrir les arbres et les prévisions météorologiques pour l'avenir ne sont pas encourageantes. Il est probable que ce plan doive faire l'objet d'aménagements avant son échéance pour tenir compte des aléas climatiques.*

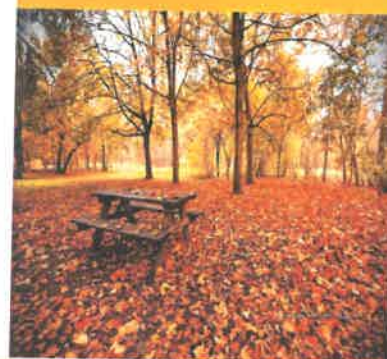
*C'est ce qui a poussé le Conseil à demander à l'ONF à d'ores et déjà prévoir, à côté du traitement en futaie régulière qui reste majoritaire, 5 parcelles en futaie irrégulière. Ce système évite les coupes blanches par parcelles et permet une diversité d'espèces sur une parcelle et donc à nos yeux de meilleurs chances de préservation en cas de maladies ou de chaleur et sécheresse. Par contre, ce système nécessite plus de surveillance et de travaux d'entretien, cela se traduit dans le bilan financier prévisionnel qui vous est présenté dans ce journal.*

*Enfin, le Conseil a souhaité développer un volet accueil du public et information avec un aménagement prévu dans la Combe d'Oiseaux pour les promeneurs.*

Serge GIRARD

### Dans ce numéro

Plan d'aménagement forestier	2
Plan d'aménagement forestier	3
Forêt	4
Défense incendie	4
Taxe d'aménagement	5
Tarif d'électricité	5
Tarif d'électricité	6
Bilan des travaux de voirie	7
Location terrain communal	7
PLUI	8



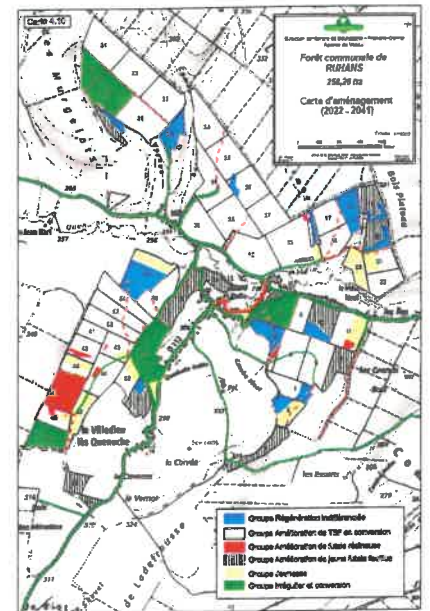


## 1/ Plan d'aménagement forestier

Après deux réunions de travail préparatoires, l'ONF nous a donc présenté le projet définitif qui découle naturellement, en grande partie, du bilan de l'aménagement précédent qui laisse apparaître des peuplements vieillissants et un déséquilibre des classes d'âge. Pour l'avenir, les objectifs sont d'assigner à la forêt communale un rôle principal de production de bois d'œuvre et de chauffage tout en ne négligeant pas les fonctions d'accueil, de protection et de chasse. La carte ci-jointe présente les groupes de gestion par numéro de coupes.

## Les groupes de gestion

Libellé groupe	Code groupe	Surface totale (ha)
AMELIORATION FEUILLUS	AMETS	149,28
AMELIORATION FEUILLUS JEUNES	AMEJF	30,27
JEUNESSE	JEU	21,16
AMELIORATION RESINEUX	AMER	7,57
IRREGULIER	IRR	25,89
REGENERATION	REG	24,29
<b>TOTAL</b>		<b>258,26</b>



## 1/ Plan d'aménagement forestier

Les tableaux suivants présentent les prévisions de récoltes et donc les recettes correspondantes, les prévisions de dépenses essentiellement les travaux forestiers, et donc le bilan financier qui en découle.

## Prévisions de récoltes

### Récapitulatif des volumes de bois à récolter annuellement

Récolte moyenne annuelle	Volume bois fort m <sup>3</sup> /ha/an
- sur surface retenue pour la gestion	5,2
- sur surface en sylviculture	5,2

Rappels production estimée :  
5,0 m<sup>3</sup>/ha/an

## Prévisions de recettes

RECOLTE	
(m <sup>3</sup> de volume bois fort annuel)	
prévisible	
Feuillus	647
Résineux	71
Total tiges	718
Taillis et houppiers	619
<b>Total général</b>	<b>1 337</b>

Rappel  
prélèvement 2001 - 2020 :  
1 260 m<sup>3</sup>/an  
aménagement  
(4,9 m<sup>3</sup>/ha/an)

	prévisible	passé*
Recettes bois (frais d'exploitation des bois façonnés déduits)	49 164 €/an	49 311 €/an
Recettes chasse	450 €/an	424 €/an
Autres recettes	-	-
Subventions et aides possibles		-
<b>Total recettes</b>	<b>49 614 €/an</b>	<b>49 735 €/an</b>

**Recettes annuelles équivalentes**  
(\* période 2004-2020)



Il s'agit de dépenses et recettes prévisionnelles sur lesquelles les aléas climatiques, la fluctuation des cours du bois peuvent avoir des conséquences non négligeables. Le solde net pour la Commune sera à la baisse par rapport aux années précédentes principalement du fait des travaux forestiers à prévoir et de la hausse de leur coût.

## Prévisions de dépenses

**Dépenses annuelles  
en hausse : + 45 %**  
(\* période 2004-2020)

	Prévisible	passé*
Dépenses travaux sylvicoles	11 719 €/an	6 662 €/an
Dépenses travaux infrastructure	101 €/an	233 €/an
Dépenses travaux non sylvicoles	523 €/an	45 €/an
Frais de garderie (forêts de collectivités)	4 961 €/an	5 348 €/an
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	517 €/an	
<b>Total dépenses</b>	<b>17 821 €/an</b>	<b>12 288 €/an</b>

## Prévisions du bilan financier

**Bilan global en baisse :  
- 15 %**  
(\* période 2004-2020)

	Prévisible	passé*
Recettes	49 614 €/an	49 735 €/an
Dépenses	17 821 €/an	12 288 €/an
<b>Bilan annuel global</b>	<b>31 793 €/an</b>	<b>37 447 €/an</b>
- sur surface retenue pour la gestion	123 €/ha/an	145 €/ha/an

1/ Plan d'aménagement forestier





## 2 – Forêt

- Liste des affouagistes :

Elle a été arrêtée par le Conseil à 19 feux, soit 3 de plus que l'année précédente.

- Vente des coupes.

Une première vente concernant les résineux a eu lieu fin septembre, elle concernait les parcelles 42af, 44j et 45p pour un volume total de 234 m<sup>3</sup>. L'entreprise Peseux s'est portée acquéreur pour un montant de 12 590 €.

La vente de feuillus interviendra fin Octobre. Sont concernées les parcelles 53 et 54 af, 39 af, 16 r.

- Assiette des coupes 2023.

La parcelle 10r fera l'objet d'un contrat d'approvisionnement avec l'ONF. L'ONF signe au préalable des contrats avec des transformateurs locaux fixant des engagements en termes de volume et de cahier des charges et en vis-à-vis des prix unitaires par qualité. Ce système vise à favoriser nos entreprises locales en évitant l'export des grumes vers l'Asie.

Les parcelles 24, 25 et 26, 27 af seront délivrées en futaies affouagères.

Les parcelles 19ar et 20 ar feront l'objet d'un contrat bois résineux. La 45p sera vendue en bloc, les parcelles 44j, 14 et 7 irr (cloisonnement) seront proposées en délivrance.

Les affouagistes se verront également attribués comme les précédentes années une coupe en éclaircie à faire impérativement, ce sera la 55 qui sera prochainement martelée.

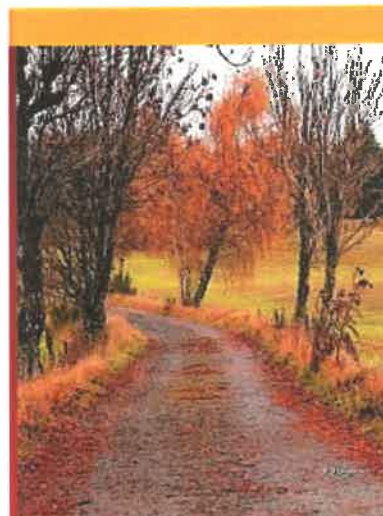
## 3 – Défense incendie

- Depuis un décret de Juillet 2022, les communes ont l'obligation de désigner un correspondant défense incendie. J'ai donc pris un arrêté pour nommer sur ce poste M. Tom CARVAL qui a accepté cette mission et je l'en remercie. Il a organisé dès le 15 Octobre matin une demi-journée de sensibilisation et de formation sur les différents types de feux avec exercices pratiques et manipulation des différentes catégories d'extincteurs par tous les participants qui ont été très satisfaits de cette initiation.

Nous allons continuer à travailler avec lui pour envisager d'autres initiatives dans ce domaine.

- Achat extincteurs. L'ensemble du parc communal d'extincteurs ayant plus de 10 ans, les 7 extincteurs ont dû être renouvelés pour un coût de 563.50 €, notre assureur Groupama nous versera une participation de 150 €. Un contrat d'entretien avec la Société Sicli a également été signé pour une visite annuelle et un entretien des extincteurs.

Auparavant, une visite annuelle par secteur géographique était assurée gratuitement pour l'ensemble des communes assurées à Groupama.



2/ Forêt

3/ Défense incendie



#### 4 – Taxe d'aménagement

Lors de constructions nouvelles, il est perçu par la Commune et le Département une taxe d'aménagement qui vise à financer la voirie, les réseaux nécessaires ainsi que les équipements structurants (crèches, écoles...). Son taux varie de 1 à 5%. Il est de 2% sur notre territoire, soit un des taux les plus bas sur le périmètre des communes de la CCPR. Jusqu'à présent cette taxe était donc perçue par la Commune, la loi de finances 2022 prévoit une obligation de reversement des communes vers les EPCI de tout ou partie de cette taxe. Cela nécessite des délibérations concordantes des communes et de la CCPR. Un premier débat a eu lieu en conférence des Maires qui voient naturellement d'un très mauvais œil la perte d'une partie de leurs ressources.

Aucun accord sur le pourcentage à reverser n'a pu être trouvé lors de cette réunion, le prochain Conseil Communautaire de Décembre devra trancher.

S'il me paraît normal que chaque commune participe au prorata de sa population aux équipements structurants, la participation sur les réseaux ne peut être uniforme mais doit être adaptée à la réalité de chaque commune. Ainsi pour Ruhans, toutes les parcelles constructibles sont déjà desservies en réseaux d'eau potable, et nous sommes en assainissement individuel. La CCPR n'a donc aucun investissement à réaliser.

Au niveau de la CCPR, il a donc été décidé de remettre à plat tous les financements croisés communes/CCPR en vue d'élaborer un nouveau pacte fiscal. Ce travail a été confié à un Cabinet avec comme objectif d'aboutir pour Juin 2023.

D'ici là, il faudra cependant voter probablement un taux de reversement minimum pour 2023, bien que la loi ne prévoit rien à l'heure actuelle en l'absence de délibérations convergentes communes/CCPR.

#### 5 – Tarif d'électricité

Lors d'un précédent Conseil, nous avons validé notre adhésion au groupement d'achat sur l'électricité proposé par le SIED qui couvre le territoire Bourgogne Franche-Comté. Il faut savoir que les particuliers bénéficient d'un tarif dit Réglementé de Vente d'Electricité qui limite l'impact du coût de la flambée des tarifs avec une hausse prévue de 15% en Janvier 2023. Les entreprises et les Collectivités doivent elles négocier auprès des fournisseurs des contrats d'approvisionnement en volume de Megawatt heures. L'achat groupé par les Collectivités permettait en raison du volume de bénéficier de tarifs plus intéressants.



Sur la période de 2014 à 2020 le Megawatt-heure se négociait entre 50 et 60 €. Depuis la crise énergétique (baisse de la production due à la maintenance de nombreuses centrales nucléaires, baisse des niveaux d'eau dans les barrages, guerre en Ukraine...) et la spéculation organisée par certains, le cours du MWh est passé de 60 € à 650 €, une pointe a même été enregistrée à 1 580 € (voir tableau).



4/ Taxe d'aménagement

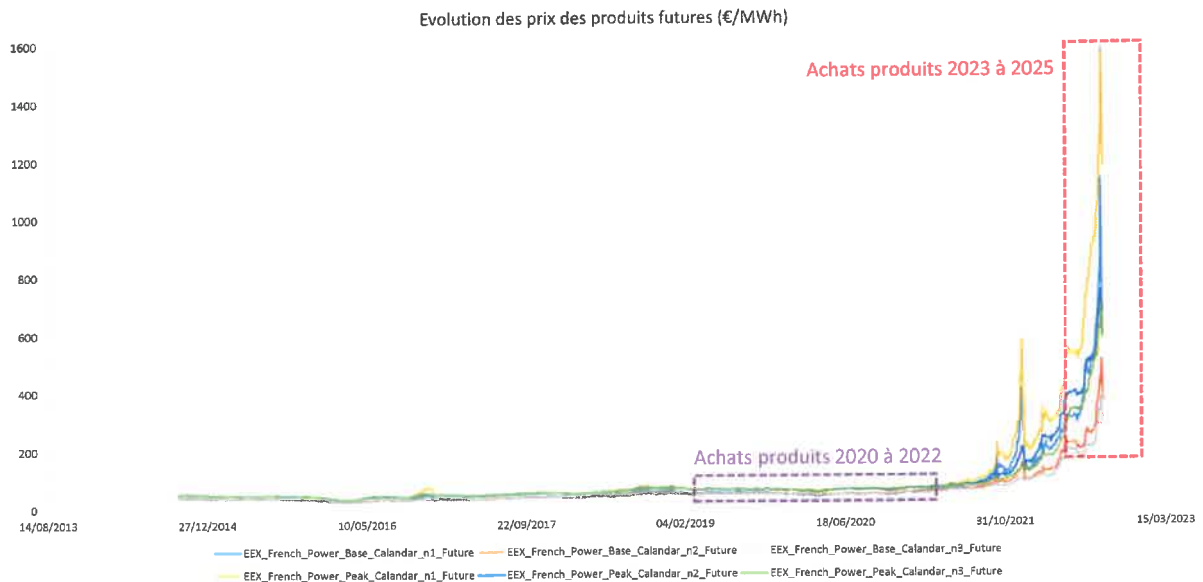
5/ Tarif d'électricité



## INFORMATION SUR L'AUGMENTATION DES PRIX DE L'ELECTRICITE 2023

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des produits à terme annuels sur le marché de gros de l'électricité. Deux zones sont représentées. La première zone, en violet, correspond à la période d'achat permettant la couverture par le groupement des années de livraison 2020 à 2022. La deuxième zone, en rouge, correspond à la période d'achat permettant la couverture par le groupement des années de livraison 2023 à 2025.

Eurof



Cette situation va avoir et a déjà des conséquences importantes sur les coûts de production des entreprises et les finances des Collectivités locales. Heureusement pour nous, une disposition prévoit que les petites communes (- de 10 salariés) peuvent faire le choix de rester au TRVE. C'est évidemment le choix qui a été opéré. Les Collectivités qui ont à gérer des équipements importants (écoles, crèches, équipements sportifs...) sont fortement impactées et devront malheureusement se résoudre à trouver de nouvelles ressources pour compenser ces charges (hausse des tarifs, impôts...).

Même si l'impact est donc moins fort pour nous, l'Etat demande à toutes les Collectivités de prévoir des plans d'économie de l'énergie.

Le Conseil a donc décidé de réduire l'éclairage public qui sera donc éteint de 22 H 00 à 6 H 00 du matin.

### 6 – Bilan des travaux de voirie

Le tableau, ci-dessous reprend l'ensemble des travaux réalisés cette année.

Pour ces travaux le Département a versé 1 780 € d'AED au titre de 2022. Nous avons également touché des reliquats 2021 des travaux de Millaudon et l'AED 2021 pour un montant de 4 149 €.

Enfin une subvention de 1 368 € au titre des amendes de police nous a été accordée pour la réalisation de l'aménagement du carrefour Combe d'oiseaux, rue de la Plauche qui sera décalée sur 2023.

Aménagement Chemin Millaudon à coté du lavoir et curage du fossé	3 792.00 €
Aménagement chemin sortie Millaudon en liaison avec le Département pour la rectification du virage	3 333.60 €
Réparations localisées et curage fossé bas de la Plauche	4 044.00 €
Réfection route Combe Oiseaux	5 529.60 €
Réfection Chemin blanc forestier Combe Oiseaux et curage du ruisseau	2 604.00 €
Caniveaux béton Millaudon et prolongement Chemin Essarts	3 831.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 134.80 €</b>

- **Rue des Gravilleries.** Pour desservir en ramassage ordures ménagères les nouvelles habitations programmées rue des Gravilleries, des travaux d'aménagement seront nécessaires. En accord avec la CCPR, il est prévu d'élargir le chemin d'accès au château d'eau qui va être refait l'année prochaine pour permettre au camion de manœuvrer. Pour cela, le propriétaire de la parcelle section ZC n°93 accepte de nous céder gratuitement une surface à l'angle de la rue des Gravilleries et du chemin du château d'eau. Cette cession doit être matérialisée par un nouveau bornage par un géomètre. Le Conseil a accepté le devis du géomètre expert Anthony Durget pour un montant de 768 € TTC. Un acte administratif enregistré officiellement cette cession ce qui nous économisera des frais notariaux.

### 7 – Location terrain communal

La location du terrain communal situé en dessous de l'église a été validée avec la signature d'une convention de mise à disposition. Le prix de location des terres agricoles se situant aux alentours de 100 € l'hectare, la parcelle qui fait un peu moins de 45 ares sera louée 50 € avec gratuité la première année en contrepartie de la réfection de la clôture par le locataire.



5/ Tarif d'électricité

6/ Bilan des travaux Voirie  
- Rue des Gravilleries

7/ Location terrain communal

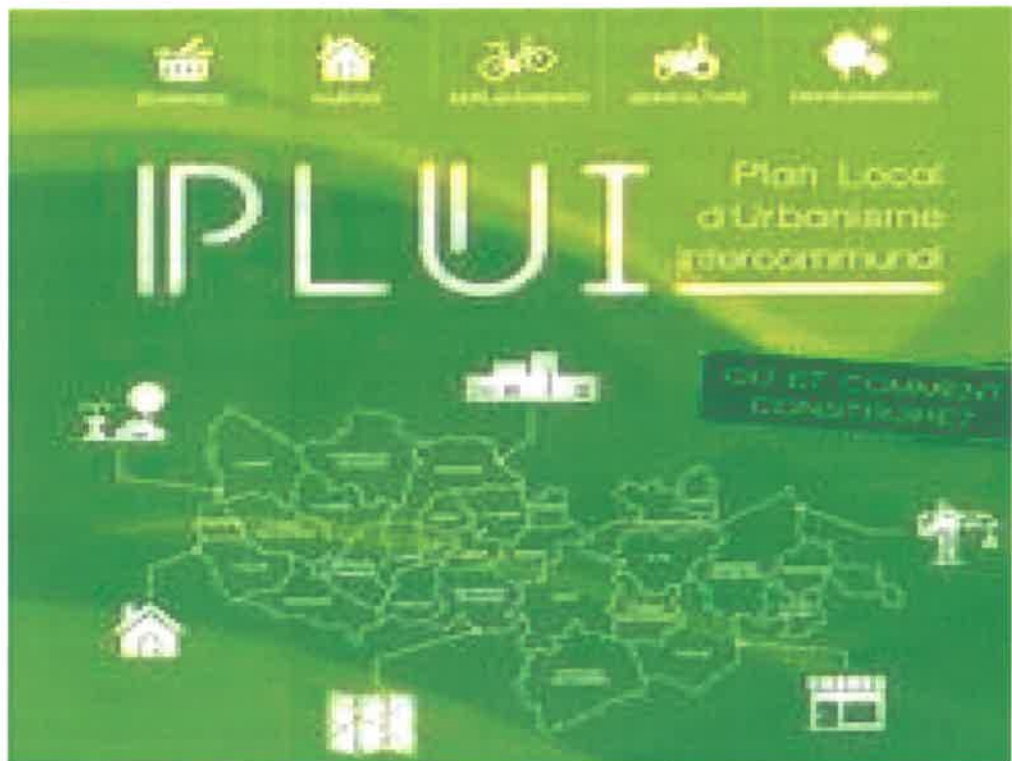




## 7 – PLUI

Le document original avait été rejeté par les Services de l'Etat car trop consommateur d'espace. L'objectif de la nouvelle loi est de parvenir au Zéro Artificialisation Nette des Sols. Le projet a donc été amendé avec une réduction des espaces consommés.

De nouvelles rencontres avec les communes sont programmées, il faudra notamment prévoir un phasage sur les 15 années du PLUI, des zones constructibles. L'enquête publique se déroulera du 12 décembre au 26 janvier.



Il a finalement été adopté mais avec de lourdes réserves qui nécessitent de retravailler certains aspects. Ce sont environ 300 remarques qui ont été formulées par les Personnes Publiques Associées.

**Une permanence sera faite dans chaque commune ainsi qu'au siège de la CCPR. Les dates vous seront communiquées dès qu'elles seront connues...**

